

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge. ItemL. Mirot. Les Insurrections urbaines. | La harelle en Normandie \(1382\)](#)

L. Mirot. Les Insurrections urbaines. | La harelle en Normandie (1382)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0018

SourceBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Mirot, Léon Marie](#)

Références bibliographiques[Mirot, Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI \(1380-1383\), leurs causes, leurs conséquences](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb34144799q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mirot, Léon Marie (1870-06-06 -- 1870-06-06)

TITRE Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1905

EDITEUR Paris : A. Fontemoing , 1905

- Après l'abolition de ~~la~~ loupes par Charles V, mais de aide par le Édit 5^e de 1380. 82, le gouvern^t essaya de rétablir la aide.

Revenu en 1382 à Vernon, le gouverneur recommandait d'abolir les impositions "au moins d'inclure les habitants."

- Aussi les p^s n'ont pas réussi

- certains refusent aux collecteurs d'entrer chez de leur domicile ou ils devaient vendre l'acqu. de marchandises

- et 4 man, les habitants de Falaise s'opposent

← et de ceux qd Jean de Bois, commissaire royal sur le fait des aides, voulait les percevoir à leur domicile.

- Surtout à Rouen, 24 Février, 200 ouvriers drapiers s'armèrent pour le tissu, fermèrent les portes de la ville. Le chef était 1 drapier (p. aide) Jean Le Gros, et un sergent Beaudoubz.

- Pillage des maisons des riches; des morts de autres prisonniers. Il n'y eut que 2 mille à mort

- Le bourgeois une partie de la bourgeoisie s'armèrent. Certains commerçants furent arrêtés et emprisonnés, mais les bourgeois se mirent à brûler les portes de la ville et les revenus drapiers

BnF
MSS

± on obtient le droit de se Owen à renoncer aux droits de baronnie et de justice qui il ne lui était voir

Le 9 mai, le roi revint à Paris après le combat de Muret qui eut lieu le 27 août 1187. Le 9 mai, le roi revint à Paris après le combat de Muret qui eut lieu le 27 août 1187.

un es ville, a 11 deniers de 11 marcs et de 11 autres deniers par an et échangeant, a ne pu réclamer les 200 livres de rente dues par la ville. L'acte de renonciation fut donné le 10 novembre 1187; on força le port de l'abbaye de Muret à la vente de Muret qui ou trouva d'un acheteur.

- Le mercredi 26, g de alliance au comte de 5^e ouen; on voit es chartes un normand qui Charles VI avait juré et qui il semblait voler. Le document est écrit, sur le papier vert sur des pages de soie; on l'a (sans tenir de filler sa mission) un bailli de la ville. Ils jurèrent de l'observer: on ou trouve les chanoines, le 26, le procureur du roi a juré sur le E. n. d.

On fit remettre à ceux qui le trouvaient l'acte de pardonner à ceux de rébellion. Des libérations de cour laïque et d'église. Il faut aussi de donner les actes de ces engagements.

- On fit charte les barons particuliers de l'abbaye de 5^e ouen.

- Le roi a mis en Normandie le 23 mai. Il resta aux ports de Rouen jusqu'au 29. Il fit occuper Baudouin et 5 autres; leurs terres furent données aux ports de ces villes.

Le roi en le 29; on a vu fait abattre le port, le chœur de mes; le bourgeois la ville de Rouen. Le roi a fait donner 1 somme de 120 marcs; le duc de Bourgogne 50. Exécution de 6 bourgeois. Suppression de la commune et de ses franchises.

Fiscalité des impôts sont établis: aide des blés; 8 deniers par livre sur tous les deniers et marchandises, 1/10 sur les blés, 20 p. par muid de vin.